

UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Gland

Traduction libre en français d'un document
établi originellement en anglais. En cas de
différence, seule la version anglaise de ce
rapport fait foi.

Rapport de l'organe de révision
au Conseil

sur les états financiers consolidés 2020

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Gland

Rapport de l'organe de révision sur les états financiers consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, comprenant le bilan consolidé, le compte consolidé des revenus et dépenses, le compte consolidé des fonds et réserves, le compte consolidé des flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales, aux statuts de UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux Statuts de l'UICN ainsi qu'aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 69b al. 3 CC en relation avec l'article 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Marcello Stimato

Hamza Benhlal

Expert-réviseur
Réviseur responsable

Genève, le 21 juin 2021

Annexe:

- Comptes consolidés (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexe)
- Annexe A – Financement de base obtenu aux termes d'accords-cadres

Table des matières

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020.....	2
COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020	3
COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020	4
COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2020.....	5
I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ.....	6
II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS.....	6
III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME	13
IV. ACTIFS FINANCIERS	13
V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION	13
VI. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL.....	14
VII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES	15
VIII. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE	15
IX. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET.....	15
X. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES	15
XI. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16
XII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	17
XIII. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER	17
XIV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES.....	17
XV. AVANCES AUX / DES ORGANISATIONS HÉBERGÉES.....	18
XVI. PROVISIONS	18
XVII. REVENU DIFFÉRÉ.....	19
XVIII. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE.....	20
XIX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS	20
XX. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL.....	21
XXI. REVENUS D'ACCORDS.....	21
XXII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS	21
XXIII. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS.....	21
XXIV. FRAIS D'AUDIT.....	21
XXV. PARTIES LIÉES.....	21
XXVI. PERSONNEL.....	23
XXVII. BAUX D'EXPLOITATION	23
XXVIII. GARANTIES BANCAIRES	23
XXIX. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS	24
ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES.....	25

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

En milliers de CHF

	Notes	31.12.2020	31.12.2019
ACTIFS			
Actifs à court terme			
Trésorerie et dépôts à court terme	III	63 098	58 229
Actifs financiers	IV	16 020	16 020
Cotisations à recevoir (nettes)	V	1 072	1 011
Créances envers le personnel	VI	234	276
Créances envers des organisations partenaires	VII	61	367
Avances à des partenaires chargés de la mise en œuvre	VIII	12 285	9 825
Paiements anticipés		2 812	1 406
Créances provenant de donateurs		6 154	4 497
Créances provenant des accords de projet	IX	14 716	18 108
Créances provenant des accords-cadres	X	201	1 417
Avances aux organisations hébergées	XV	-	307
Autres créances		1 197	1 669
Total actifs à court terme		117 850	113 132
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles (nettes)	XI	25 794	27 302
Immobilisations incorporelles (nettes)	XII	276	246
Total actifs immobilisés		26 070	27 548
TOTAL ACTIFS		143 920	140 680
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			
Passifs à court terme			
Cotisations des membres perçues d'avance		2 257	2 683
Dettes fournisseurs et charges à payer	XIII	11 184	10 782
Charges sociales à payer		225	395
Avances sur les accords de projet	IX	72 929	73 313
Revenu différé non soumis à restriction	XVII	4 977	1 454
Revenu différé sur immeubles	XVII	467	467
Emprunt pour nouvel immeuble	XVIII	246	243
Avances des organisations hébergées	XV	102	-
Autres passifs à court terme		398	328
Total passifs à court terme		92 785	89 665
Provisions			
Projets déficitaires	XVI	4 686	2 375
Congé du personnel et charges de rapatriement		2 292	1 930
Résiliation de contrats de travail	XVI	1 690	1 577
Autres provisions		-	30
Total provisions		8 668	5 912
Passifs à long terme			
Revenu différé à long terme	XVII	12 776	13 402
Emprunt pour nouvel immeuble	XVIII	12 048	12 294
Total passifs à long terme		24 824	25 696
Fonds et réserves			
Réserves désignées	XIX	2 578	1 812
Réserves non soumises à restrictions	XIX	15 065	17 595
Total fonds et réserves		17 643	19 407
TOTAL PASSIFS ET SOLDE DES FONDs		143 920	140 680

COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

En milliers de CHF

	Notes	2020			2019		
		Secrétariat sans restrictions	Accords de projets	Total	Secrétariat sans restrictions	Accords de projets	Total
REVENUS OPÉRATIONNELS							
Cotisations des membres		12 653	-	12 653	12 765	-	12 765
Retenue de l'impôt sur le revenu du personnel	XX	1 666	-	1 666	1 426	-	1 426
Revenus d'accords		-	77 363	77 363	88	88 849	88 937
Revenus d'accords-cadres	XXI	12 104	-	12 104	11 632	-	11 632
Autres revenus de fonctionnement	XXII	5 004	205	5 209	5 880	280	6 160
TOTAL REVENUS OPÉRATIONNELS		31 427	77 568	108 99	31 791	89 129	120 920
ALLOCATIONS INTERNES							
Allocation de frais entre projets		34 234	(34 234)	-	35 035	(35 035)	-
Autres allocations internes		287	(287)	-	561	(561)	-
TOTAL ALLOCATIONS INTERNES		34 521	(34 521)	-	35 596	(35 596)	-
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES							
Frais de personnel		53 637	5 725	59 362	53 955	4 898	58 853
Consultants		1 598	16 581	18 179	1 193	17 523	18 716
Subventions à des partenaires		430	3 766	4 196	466	3 234	3 700
Voyages		651	3 946	4 597	3 099	12 124	15 223
Ateliers et conférences		182	963	1 145	417	1 367	1 784
Frais de publications et impression		253	1 419	1 672	344	1 363	1 707
Frais de bureau et administratifs généraux		3 345	2 905	6 250	3 866	1 576	5 442
Véhicules & équipements – frais & entretien		940	5 594	6 534	830	9 523	10 353
Frais ou coûts professionnels		544	675	1 219	567	646	1 213
Dépréciation et amortissement		2 161	5	2 166	2 160	15	2 175
TOTAL DÉPENSES OPÉRATIONNELLES		63 741	41 579	105 320	66 897	52 269	119 166
EXCÉDENT NET DES OPÉRATIONS		2 207	1 468	3 675	489	1 264	1 753
AUTRES REVENUS – DÉPENSES							
Revenus d'intérêt	XVIII	335	74	409	457	16	473
Frais financiers	XVIII	(385)	(102)	(487)	(397)	(99)	(495)
Gains/(pertes) nets sur actifs financiers	IV	84	-	84	441	-	441
Gains/(pertes) nets de change		(484)	(724)	(1 208)	(628)	(803)	(1 431)
Différences de change sur réévaluation des soldes des projets	XXIII	-	(1 004)	(1 004)	-	(351)	(351)
Mouvements nets de provisions et passages en perte	XVI	(1 695)	288	(1 407)	(538)	(28)	(566)
Provision pour le Congrès 2020	XXIX	(1 673)	-	(1 673)	-	-	-
TOTAL AUTRES REVENUS – DÉPENSES		(3 818)	(1 468)	(5 286)	(665)	(1 264)	(1 929)
DÉFICIT NET POUR L'EXERCICE		(1 611)	-	(1 611)	(176)	-	(176)
Affectations et crédits aux réserves désignées							
Affectations aux réserves désignées		(1 048)	-	(1 048)	(182)	-	(182)
Utilisation des réserves désignées		282	-	282	1 018	-	1 018
Affectations/utilisations des réserves désignées		(766)	-	(766)	836	-	836
RÉSULTATS DE L'ANNÉE APRÈS IMPACT NET DES MOUVEMENTS DE RÉSERVES DÉSIGNÉES		(2 377)	-	(2 377)	660	-	660

COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

En milliers de CHF

	Solde au 1er janvier	Affectations	Utilisations	Autres mouvements	Résultats de l'année	Solde au 31 décembre
2020						
Réserves désignées						
Réserve pour réunions statutaires	-	93	-	-	-	93
Autres réserves désignées	926	946	(282)	-	-	1 590
Fonds de rénovation	886	9	-	-	-	895
Total réserves désignées	1 812	1 048	(282)	-	-	2 578
Réserves sans restrictions						
Réserve de conversion de devises	500	-	-	(153)	-	347
Fonds de l'UICN	8 621	-	-	-	-	8 621
Excédents conservés	8 474	-	-	-	(2 377)	6 097
Total réserves sans restrictions	17 595	-	-	(153)	(2 377)	15 065
Total réserves	19 407	1 048	(282)	(153)	(2 377)	17 643
2019						
Réserves désignées						
Réserve pour réunions statutaires	832	-	(832)	-	-	-
Autres réserves désignées	940	172	(186)	-	-	926
Fonds de rénovation	876	10	-	-	-	886
Total réserves désignées	2 648	182	(1 018)	-	-	1 812
Réserves sans restrictions						
Réserve de conversion de devises	784	-	-	(284)	-	500
Fonds de l'UICN	8 621	-	-	-	-	8 621
Excédents conservés	7 814	-	-	-	660	8 474
Total réserves sans restrictions	17 219	-	-	(284)	660	17 595
Total réserves	19 867	182	(1 018)	(284)	660	19 407

COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2020

En milliers de CHF

	Notes	2020	2019
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation			
Excédent/Déficit de l'activité d'exploitation		(1 611)	(176)
Ajustement écart de conversion	XXIII	(153)	(284)
Solde net dégagé de l'activité d'exploitation		(1 764)	(460)
Amortissement d'immobilisations corporelles	XI	2 006	2 102
Amortissement et mouvement net d'immobilisations incorporelles	XII	175	72
Augmentation / (diminution) provision projets déficitaires	XVI	2 311	447
Augmentation / (diminution) congés du personnel et charges de rapatriement		362	(45)
Augmentation / (diminution) provision résiliation de contrats de travail	XVI	113	(149)
Augmentation / (diminution) autres provisions		(30)	30
(Augmentation) / diminution cotisations à recevoir (nette)	V	(61)	961
(Augmentation) / diminution créances envers le personnel	VI	42	117
(Augmentation) / diminution créances envers des organisations partenaires	VII	306	(29)
(Augmentation) / diminution avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre	VIII	(2 460)	4 640
(Augmentation) / diminution paiements anticipés		(1 406)	(246)
(Augmentation) / diminution créances des donateurs		(1 657)	(190)
(Augmentation) / diminution créances des accords de projet	IX	3 392	(3 422)
(Augmentation) / diminution créances des accords-cadres	X	1 216	(705)
(Augmentation) / diminution des autres créances		472	(60)
Augmentation / (diminution) cotisations perçues d'avance		(426)	1 149
Augmentation / (diminution) dettes fournisseurs et charges à payer	XIII	402	(3 059)
Augmentation / (diminution) charges sociales à payer		(170)	326
Augmentation / (diminution) avances accords de projet	IX	(384)	10 944
Augmentation / (diminution) passifs à court terme divers		70	(271)
Augmentation / (diminution) avances d'organisations hébergées	XV	409	(803)
(Augmentation) / diminution des actifs financiers		-	128
Augmentation / (diminution) des produits constatés d'avance courants	XVII	3 523	745
Augmentation / (diminution) des produits différés	XVII	(468)	(692)
(Gain) / Perte sur liquidation d'immobilisations corporelles	XI	(5)	19
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		5 968	11 772
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles	XI	(512)	(608)
Produits de cession d'immobilisations		19	-
Achat d'actifs incorporels	XII	(205)	(191)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		(698)	(799)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			
Remboursement de prêt	XVIII	(401)	(402)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		(401)	(402)
Flux net de trésorerie pour l'exercice		4 869	10 571
Trésorerie en début d'exercice	III	58 229	47 656
Trésorerie en fin d'exercice	III	63 098	58 229

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) est une organisation de Membres constituée selon des Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française. Elle compte parmi ses Membres des États, des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des organisations des peuples autochtones. L'UICN est enregistrée à Gland, Suisse, en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'article 60 du Code civil suisse, et est seule responsable, à l'exclusion de ses Membres, de toutes ses transactions et de tous ses engagements.

La plus haute instance dirigeante de l'UICN est le Congrès mondial de la nature, composé des Membres de l'UICN. Le Congrès mondial de la nature élit le Conseil, habilité à gouverner l'UICN entre les réunions du Congrès.

En 1986, l'UICN a conclu un accord fiscal avec le gouvernement suisse lui accordant une exemption de toutes les taxes suisses. L'UICN a obtenu le statut d'observateur auprès des Nations Unies.

L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés ont été préparés en suivant la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs financiers et des emprunts qui sont évalués à leur montant réévalué et à leur juste valeur. Les présents comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions du Code Suisse des obligations.

2. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités.

Divisions :

- Région Asie
 - Bureau régional pour l'Asie (Thaïlande)
 - Bureau national du Bangladesh
 - Bureau national du Cambodge
 - Bureau national de Chine
 - Bureau national de l'Inde
 - Bureau national du Laos
 - Bureau de projet des Maldives
 - Bureau national du Myanmar
 - Bureau national du Népal
 - Bureau national du Pakistan
 - Bureau national du Sri Lanka
 - Bureau national de Thaïlande
 - Bureau national du Vietnam

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

- Région Afrique orientale et australe
 - Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe (Kenya)
 - Bureau national du Mozambique
 - Bureau national du Rwanda
 - Bureau national d'Afrique du Sud
 - Bureau national de Tanzanie
 - Bureau national d'Ouganda
- Bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (Serbie)
- Centre de droit environnemental (Allemagne)
- Bureau pour la Méditerranée (Espagne)
- Bureau régional pour l'Océanie (Fiji)
- Région Mexique, Amérique centrale et Caraïbes
 - Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes (Costa Rica)
 - Bureau de projet du Salvador
 - Bureau de projet du Guatemala
 - Bureau de projet du Honduras
 - Bureau de projet du Mexique
- Région Amérique du Sud
 - Bureau régional pour l'Amérique du Sud (Équateur)
 - Bureau national du Brésil
- Programme des espèces au Royaume-Uni (Royaume-Uni)
- Région Afrique centrale et occidentale
 - Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale (Sénégal)
 - Bureau national du Burkina Faso
 - Bureau national du Cameroun
 - Bureau de projet du Tchad
 - Bureau de projet du Ghana
 - Bureau national de Guinée Bissau
 - Bureau national du Mali
 - Bureau national de Mauritanie
 - Bureau de projet du Niger
 - Bureau national du Sénégal
- Bureau régional pour l'Asie occidentale (Jordanie)
- Bureau de Washington, D.C.

Autres entités :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)
- UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl
- Associação UICN
- IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)
- IUCN Maldives
- IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association (dormant)

3. Monnaies des comptes

a) Monnaie de présentation

Conformément aux règlements de l'UICN, la monnaie de référence pour les comptes consolidés est le franc suisse (CHF).

b) Monnaie de fonctionnement

Chacun des pays dans lesquels l'UICN est présente travaille sur des livres de comptes séparés. La monnaie de fonctionnement de chacun des pays est leur monnaie nationale à l'exception de Fiji (USD), du Costa Rica (USD) et de la Serbie (EUR), où la monnaie de fonctionnement s'ajuste mieux à l'environnement économique dans lequel opèrent ces bureaux.

4. Monnaies étrangères

Les politiques comptables suivantes ont été appliquées pour la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureau sont converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés en monnaies de transaction sont convertis en monnaie du grand livre du bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans le compte des revenus et dépenses de ce grand livre.
- Hormis les immobilisations corporelles, qui sont constatées à leur coût d'origine, les soldes en monnaies étrangères des différents postes du bilan consolidé sont convertis en CHF en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date, et les gains/pertes de change nets non réalisés sont constatés au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Les soldes de projet sont libellés dans la monnaie du contrat correspondant avec le donateur. En fin d'exercice, les soldes des projets sont convertis dans la devise du grand livre du bureau où ils sont actifs, au taux de change de fin d'exercice. Les gains et pertes encourus sont comptabilisés dans le compte de résultat de chaque grand livre de bureau. Les soldes de projet sont, par ailleurs, réévalués en CHF, à partir de la devise du grand livre, au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte nette qui en résulte est constaté au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Si, du fait de l'application de la politique de conversion ci-dessus, une perte nette sur la réserve d'écart de conversion était constatée, la perte serait reconnue dans le compte des revenus et dépenses.

5. Revenu

Les revenus de l'UICN sont constitués des cotisations des membres, des contributions de donateurs, du produit d'investissements, des exonérations fiscales du gouvernement suisse, de la location de bureaux et de diverses recettes provenant de la vente d'autres biens et services.

a) Cotisation des membres

Le montant des cotisations est établi par le Congrès mondial de la nature, l'instance gouvernante suprême de l'UICN, et sont constatées comme revenu non affecté pour l'exercice où elles sont dues.

b) Donations volontaires

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

Revenu d'accords-cadres

Les accords-cadres portent normalement sur plusieurs années et peuvent prévoir des restrictions géographiques et thématiques sur l'emploi de leurs fonds.

Le revenu d'accords-cadres est constaté dans le compte des revenus comme revenus non soumis à restriction, lorsque l'accord a été signé et en fonction des montants précisés dans l'accord-cadre pour chaque année civile. Les revenus d'accords-cadres reçus avant la période à laquelle ils se rapportent sont constatés comme revenus différés non soumis à restriction.

Contributions en nature du personnel

Les contributions en nature du personnel sont constatées à leur juste valeur pendant tout le temps du contrat d'emploi et constatées à la fois comme revenu et comme dépense dans le compte consolidé des revenus et dépenses. La juste valeur de la contribution en nature du personnel est évaluée au coût moyen que l'UICN aurait payé si la personne avait été employée à un poste similaire.

Revenu d'accords de projet

L'emploi du revenu d'accords de projet est restreint et ne peut servir qu'à des activités spécifiques de projet précisées dans les accords de projet et est sujet aux conditions spécifiques imposés par le donateur. Le revenu est constaté au moment où la dépense a été effectuée. Enfin d'année, le solde des projets est enregistré comme « Créances d'accords de projet » (actifs courants) lorsque les dépenses engagées sont supérieures aux montants avancés par les donateurs, et comme « Avances d'accords de projet » (passif à court terme) lorsque les avancés des donateurs sont supérieures aux dépenses engagées.

c) Retenue de l'impôt sur le revenu de membres du personnel

Les membres du personnel non suisses et résidant en Suisse sont exonérés de l'impôt sur leur traitement à l'UICN en raison d'une convention fiscale conclue entre l'UICN et le gouvernement suisse, entrée en vigueur au 1er janvier 1987. Afin de ne disposer que d'une seule échelle des traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Cet impôt interne est présenté dans le compte consolidé des revenus et dépenses comme une retenue de l'impôt sur le revenu des collaborateurs concernés et fait partie du revenu non soumis à restrictions.

6. Dépenses

Toutes les dépenses non soumises à restrictions et toutes les dépenses de projet sont traitées en comptabilité d'engagement.

7. Transferts entre projets

Les transferts entre projets correspondent à des transferts entre des Accords de projet et des revenus du Secrétariat non soumis à restriction et incluent le temps du personnel et les coûts indirects imputés aux projets.

Imputation du temps du personnel

Le temps du personnel de l'UICN est enregistré comme un coût non soumis à restriction. Le personnel travaillant sur des projets impute le temps consacré à ces projets selon un système d'enregistrement du temps. Les Accords de projet sont imputés du coût du temps du personnel et ce revenu est affecté aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

Récupération des coûts indirects

Les coûts indirects sont enregistrés comme coûts non soumis à restriction. Les coûts indirects imputés aux accords de projet sont transférés aux projets et affectés aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

8. Actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains ou pertes dégagés de variations dans les justes valeurs d'actifs financiers, sont constatés dans le compte de résultat où ils surviennent, comme le sont également les gains ou pertes de change résultant de la revalorisation d'actifs financiers libellés dans des devises autres que le CHF.

9. Immobilisations

a) Actifs achetés

L'acquisition d'immobilisations corporelles est enregistrée au coût historique et capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à mille CHF ou l'équivalent dans d'autres monnaies et lorsque leur propriétaire est l'UICN.

b) Actifs en nature

Les contributions d'immobilisations corporelles en nature sont capitalisées à leur juste valeur et les donations sont comptabilisées comme revenu différé, qui est alors constaté dans le compte de résultat sur la durée d'utilisation de l'actif en appliquant le taux d'amortissement sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

c) Donations pour l'achat d'immobilisations corporelles

Les dons en espèces reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme revenus différés et enregistrés dans le compte de résultat sur la durée de vie utile estimée de l'actif correspondant, en accord avec la charge d'amortissement.

d) Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la durée d'utilisation, sur la base suivante :

Matériel informatique	3-5 ans
Véhicules	4-7 ans
Équipement et ameublement de bureau	4-7 ans
Rénovations d'immeuble	10-20 ans
Installations d'immeuble	20 ans
Infrastructure d'immeuble	50 ans

10. Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont capitalisés en retenant leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis sur une durée de vie linéaire estimative de 2 à 7 ans.

Les coûts du développement d'un logiciel en interne sont imputés à l'année où la dépense a été faite.

11. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes encaissées. L'augmentation ou la diminution de la provision totale est constatée dans le compte des revenus et dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

Cotisations non réglées depuis :

Trois ans ou plus	100%
Deux ans	67%
Un an	33%

La provision pour arriérés de cotisations de certains États Membres et organismes gouvernementaux est calculée individuellement, après examen de la situation particulière du Membre concerné.

Toutes les provisions sont constituées pour couvrir les cotisations des membres dont les droits ont été révoqués par le Congrès mondial de la nature de l'UICN ou pas vote des Membres.

b) Provisions pour les projets déficitaires

Une provision est faite pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime que la réception à venir de fonds additionnels permettant de couvrir le déficit est incertaine.

c) Résiliation de contrats de travail

Une provision est prévue pour faire face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

d) Congés du personnel et rapatriement

Des dispositions existent concernant les jours de vacances auquel le personnel a droit et qui n'ont pas été utilisés avant la fin de l'année. Le solde de fin d'année inclut aussi l'estimation des coûts pour le rapatriement du personnel international.

12. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché

Les prêts sont, à l'origine, mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Le profit est comptabilisé comme revenu différé et constaté sur la période du prêt. Le taux d'intérêt du marché est révisé chaque année et la valeur comptable adaptée pour tenir compte des changements des taux du marché.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait été encouru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement aussi bien comme un revenu que comme une dépense dans le compte des revenus et dépenses.

13. Organisations hébergées

L'UICN héberge certaines organisations. Une organisation hébergée ne dispose pas d'un statut légal dans le pays où elle opère et par conséquent elle opère sous la protection légale de l'UICN. Une organisation hébergée est autonome sur le plan opérationnel et rend des comptes à sa propre direction et ses structures de gouvernance et non à l'UICN.

Les revenus reçus et les dépenses faites au nom d'une organisation hébergée sont comptabilisés dans un compte de projet séparé et exclus de la consolidation. Les fonds détenus ou avancés par l'UICN au nom des organisations hébergées sont enregistrés dans le bilan comme avances aux/des organisations hébergées.

14. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Réserves non soumises à restriction

Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. L'usage du fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

Réserves d'écart de conversion

La réserve d'écart de conversion représente tout changement de la valeur de l'actif net de l'UICN au moment de la consolidation par suite de mouvements de change des monnaies fonctionnelles par rapport au franc suisse.

Excédents non distribués

Les excédents non distribués constituent d'autres réserves non soumises à restriction.

b) Réserves désignées

Les réserves désignées sont des fonds mis de côté sur les réserves non soumises à restriction pour financer des événements ou manifestations à venir. Ces désignations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil de l'UICN.

Réserves pour les réunions statutaires

Les réserves pour les réunions statutaires sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir les coûts des Congrès mondiaux de la nature à venir et les réunions préparatoires.

Fonds de rénovation

Ce fonds est constitué de fonds non soumis à restriction destinés à financer des projets de rénovation à venir du Siège de l'UICN.

Autres réserves désignées

Les autres réserves désignées sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir des dépenses et des activités à venir.

À compter du 1er janvier 2020, le format du compte de résultat a été modifié pour montrer l'évolution des réserves désignées dans le cadre du résultat de l'année. Les comparatifs ont été modifiés en conséquence.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME

La trésorerie comprend tous les comptes en banque et comptes de dépôt à court terme gérés par l'UICN à travers le monde. Le tableau ci-dessous désagrège les comptes par région ou bureau.

RÉGION OU BUREAU	2020	2019
Asie	2 933	2 670
Afrique orientale et australe	2 001	2 653
Europe de l'Est et Asie centrale	358	35
Europe	3 706	2 539
Centre de droit environnemental, Bonn	377	856
Siège	44 415	41 858
Méditerranée	320	243
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	2 189	1 430
Océanie	485	766
Amérique du Sud	370	341
Royaume-Uni	971	542
États-Unis	1 138	705
Afrique centrale et occidentale	3 142	2 822
Asie occidentale	693	769
Solde au 31 décembre	63 098	58 229

IV. ACTIFS FINANCIERS

	2020	2019
Obligations	11 917	11 782
Produits structurés	1 109	669
Actions	950	486
Microfinance	864	1 616
Bons du Trésor	738	753
Autres investissements	442	714
Solde au 31 décembre	16 020	16 020

Au 31 décembre 2020, une perte non réalisée de CHF 29 (2019 – CHF 68 perte) sur les opérations de change a été constatée sur le portefeuille d'investissement.

Au cours de l'année, le portefeuille d'investissement a connu un gain de capital de CHF 84 (2019 – gain de CHF 411).

Au 31 décembre 2020, le portefeuille d'investissement présentait un bilan bancaire de CHF 500 (2019 – CHF 607), inclus dans la trésorerie et les dépôts bancaires à court terme.

V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION

	2020	2019
Cotisations brutes à recevoir	2 898	2 260
Provision pour arriérés	(1 826)	(1 249)
Cotisations nettes à recevoir au 31 décembre	1 072	1 011

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

La provision pour arriérés de cotisations a été calculée conformément à la politique décrite à la note II.11 (a).

2020

	2018 et avant	2019	2020	Total
États membres	277	214	1 580	2 071
Agences gouvernementales	151	117	278	546
Organisations des peuples autochtones	-	1	3	4
ONG internationales	8	7	19	34
ONG nationales	41	57	110	208
Affiliés	16	8	11	35
Total des cotisations à recevoir	493	404	2 001	2 898
Provision pour arriérés de cotisations	(493)	(398)	(935)	(1 826)
Cotisations nettes à recevoir	-	6	1 066	1 072

2019

	2017 et avant	2018	2019	Total
Total des cotisations à recevoir	280	530	1 450	2 260
Provision pour arriérés de cotisations	(280)	(429)	(540)	(1 249)
Cotisations nettes à recevoir	-	101	910	1 011

Variation de la provision pour cotisations à recevoir

	2020	2019
Solde au 1er janvier	1 249	1 889
Augmentation de / (prélèvement sur) la provision	577	-
Passage en perte contre la provision	-	(640)
Solde au 31 décembre	1 826	1 249

VI. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL

Les créances envers le personnel sont constituées d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts octroyés au 31 décembre.

	2020	2019
Avances nettes pour voyages	210	268
Avances sur traitement et prêts au personnel	24	8
Solde au 31 décembre	234	276

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

VII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les créances envers des organisations partenaires représentent des soldes dus au 31 décembre de la part d'organisations associées à l'UICN.

	2020	2019
Secrétariat de la Convention RAMSAR	61	367

VIII. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

Les avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre sont des montants avancés à des partenaires de l'UICN pour la mise en œuvre d'accords de projet qui n'avaient pas encore été dépensés au 31 décembre.

	2020	2019
Asie	1 253	483
Afrique orientale et australe	786	594
Europe	97	93
Siège	5 237	5 614
Méditerranée	5	17
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	505	190
Océanie	305	(14)
Amérique du Sud	139	583
Royaume-Uni	123	104
États-Unis	85	345
Asie occidentale	388	258
Afrique centrale et occidentale	3 362	1 558
Solde au 31 décembre	12 285	9 825

Le Siège gère un nombre important de programmes de subventions. Bien que les programmes soient gérés par le Siège, les subventions elles-mêmes sont accordées à des organisations du monde entier. Les subventions sont enregistrées comme des avances aux partenaires d'exécution jusqu'à ce que les dépenses engagées par les bénéficiaires soient déclarées comme dépensées à l'UICN.

IX. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET

Les créances et avances des accords de projet représentent respectivement le total des projets présentant un solde de trésorerie négatif et le total des projets présentant un solde de trésorerie positif à la fin de l'exercice.

	2020	2019
Créances des accords de projet	(14 716)	(18 108)
Avances des accords de projet	72 929	73 313
Solde au 31 décembre	58 213	55 205

X. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES

Les créances provenant des accords-cadres représentent des revenus prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2020, un paiement de CHF 201 était attendu, à comparer à un paiement attendu de CHF 1 417 au 31 décembre 2019.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XI. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Mouvement des immobilisations

	Infrastructures d'immeuble	Installations d'immeuble	Autres terrains et immeubles	Véhicules, équipements, mobilier et installations à demeure	Total
Valeur d'achat :					
Solde au 31 décembre 2018	27 178	13 775	5 334	9 594	55 881
Acquisitions	-	-	10	598	608
Cessions	-	-	(6)	(258)	(264)
Solde au 31 décembre 2019	27 178	13 775	5 338	9 934	56 225
Acquisitions	-	-	123	389	512
Cessions	-	-	-	(221)	(221)
Solde au 31 décembre 2020	27 178	13 775	5 461	10 102	56 516
Amortissement :					
Solde au 31 décembre 2018	(10 098)	(7 310)	(1 707)	(7 949)	(27 064)
Charges pour l'année	(544)	(575)	(284)	(699)	(2 102)
Cessions	-	-	3	240	243
Solde au 31 décembre 2019	(10 642)	(7 885)	(1 988)	(8 408)	(28 923)
Charges pour l'année	(544)	(575)	(241)	(646)	(2 006)
Cessions	-	-	-	207	207
Solde au 31 décembre 2020	(11 186)	(8 460)	(2 229)	(8 847)	(30 722)
Valeur comptable nette :					
Solde au 31 décembre 2019	16 536	5 890	3 350	1 526	27 302
Solde au 31 décembre 2020	15 992	5 315	3 232	1 255	25 794

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties selon leur durée d'utilisation estimée suivant la note II.9.

2. Terrains

En 1990, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit a été accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans, c'est-à-dire jusqu'en août 2040. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant.

3. Immeuble du Siège de l'UICN

L'immeuble du Siège de l'UICN est compris dans les infrastructures d'immeuble et les installations d'immeuble. Il se compose d'un bâtiment original et d'une extension.

a) Immeuble original

L'immeuble original a été financé par des donations de la Confédération helvétique, du canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement suisse aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisations et la valeur comptable est assortie à un revenu différé créé pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment. Ce revenu différé est dissout sur la vie utile estimée du bâtiment, en concordance avec son amortissement.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

En 2014, le canton de Vaud a octroyé une subvention de CHF 600 pour l'entretien de l'immeuble original. Cette subvention sera reprise selon la durée d'utilisation de l'immeuble (20 ans).

b) Extension de l'immeuble

L'extension de l'immeuble est financée par un prêt sans intérêt du gouvernement suisse de CHF 20 000, remboursable en 50 annuités égales de CHF 400 à partir de décembre 2010. En plus de ce prêt du gouvernement suisse, l'UICN a reçu des donations en espèces de CHF 4 692 et des donations en nature d'un montant de CHF 1 815.

XII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent à un système progiciel de gestion intégré (ERP) et à des applications sur le portail.

Mouvement des immobilisations incorporelles

	2020	2019
Valeur d'achat :		
Solde au 1er janvier	4 741	4 550
Acquisitions	205	191
Solde au 31 décembre	4 946	4 741
Amortissement :		
Solde au 1er janvier	(4 495)	(4 423)
Charge de l'exercice	(172)	(72)
Solde au 31 décembre	(4 670)	(4 495)
Valeur comptable nette au 31 décembre	276	246

XIII. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes fournisseurs et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 11 184 au 31 décembre 2020 (2019 – CHF 10 782), CHF 6 023 (2019 – CHF 6 973) concernaient le Siège, et le solde les bureaux régionaux et nationaux.

	2020	2019
Dettes et charges à payer fournisseurs	5 585	5 067
Charges à payer partenaires d'exécution	5 599	5 715
Solde au 31 décembre	11 184	10 782

XIV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES

L'UICN gère différents régimes de retraite dans différents pays, chacun conformément à la législation en vigueur dans le pays en question. Au 31 décembre 2020, les engagements envers les régimes de retraite s'élevaient à un montant nul (2019 – CHF nul).

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XV. AVANCES AUX / DES ORGANISATIONS HÉBERGÉES

Au 31 décembre 2020, l'UICN détenait des fonds avancés par les organisations hébergées de CHF 102 (2019 – CHF 307 avancés aux organisations hébergées).

	2020	2019
Soldes au 1er janvier	(307)	496
Revenu	233	1 798
Dépenses	(21)	(2 566)
	(95)	(272)
Autres fonds détenus	197	(35)
Solde au 31 décembre	102	(307)

XVI. PROVISIONS

1. Projets déficitaires

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

Mouvement dans la provision pour déficit de projets

	2020	2019
Solde au 1er janvier	2 375	1 928
Augmentation de la provision	2 753	610
Utilisation de la provision	(442)	(163)
Solde au 31 décembre	4 686	2 375
Région	2020	2019
Asie	596	568
Afrique orientale et australe	1 021	433
Europe	34	16
Siège	2 100	423
Méditerranée	92	47
Océanie	321	152
États Unis	108	-
Afrique centrale et occidentale	172	272
Asie occidentale	242	464
Solde au 31 décembre	4 686	2 375

2. Résiliation de contrats de travail

La provision pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à répondre aux exigences de la législation du travail locale. Cependant, quelle que soit la législation du travail local, une provision est faite pour faire face au coût estimé de la résiliation lorsqu'une décision de résiliation de contrat de travail a été prise et que la décision a été communiquée à l'intéressé.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Variation de la provision pour résiliation de contrats de travail

	2020	2019
Solde au 1er janvier	1 577	1 726
Augmentation de la provision	678	777
Utilisation de la provision	(565)	(926)
Solde au 31 décembre	1 690	1 577

XVII. REVENU DIFFÉRÉ

Le revenu différé non soumis à restriction est un revenu reçu avant la période à laquelle il se rapporte.

	2020	2019
Revenu différé non soumis à restriction	4 977	1 454
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du Siège		
Donations en espèces	2 550	2 753
Donations en nature	221	243
Donations en espèces pour la rénovation de l'immeuble d'origine	403	434
	3 174	3 461
Immeuble d'origine du Siège	6 784	7 123
Prêt gouvernemental sans intérêts	3 285	3 444
Total	18 220	16 861
Courant		
Revenu différé non soumis à restriction	4 977	1 454
Immeubles :		
Immeuble d'origine	339	339
Extension de l'immeuble	128	128
Total immeubles	467	467
Total revenu différé courant	5 444	1 921
Non courant		
Immeuble d'origine	6 301	7 092
Extension de l'immeuble	6 475	8 593
Total revenu différé à long terme	12 776	13 402
Total revenu différé	18 220	15 323

Les donations reçues pour l'immeuble du Siège (immeuble original et extension) sont enregistrées comme revenu différé et constatées sur la durée d'utilisation de l'actif acheté ou reçu correspondant (voir la note XI 3).

Le revenu différé sur le prêt gouvernemental représente la différence entre la juste valeur du prêt de CHF 12 294 (2019 – CHF 12 537) et la valeur résiduelle de l'argent reçu de CHF 15 579 (2019 – CHF 15 981) (voir la note XVIII). Cette différence représente la juste valeur de l'intérêt économisé grâce au prêt sans intérêt accordé par le gouvernement suisse. Elle est constatée sur la période du prêt

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XVIII. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE

Prêt pour l'extension du Siège

	2020	2019
Courant	246	243
Non courant	12 048	12 294
Solde au 31 décembre	12 294	12 537

Le gouvernement Suisse a convenu de fournir un prêt sans intérêt de CHF 20 000 pour financer le projet d'extension de l'immeuble du Siège.

Ce prêt est à rembourser en 50 annuités de CHF 400. La première annuité a été réglée en décembre 2010. La juste valeur du prêt est estimée à CHF 12 294 (2019 – CHF 12 537). La contrepartie en trésorerie du prêt a été actualisée au taux de 1,25% (2019 – 1,25%), lequel représente le taux d'intérêt du marché pour un prêt de 10 ans en fonction des conditions présentes du marché. La différence de CHF 3 285 (2019 – CHF 3 444) entre la contrepartie en trésorerie et la juste valeur du prêt représente le profit dérivé du prêt sans intérêt et est constatée comme revenu différé (voir la note XVII).

La valeur de l'intérêt qui aurait été à acquitter sur un prêt commercial équivalent de 1,25% est estimée à CHF 195 (2019 – CHF 200). Cette valeur a été enregistrée dans le compte des revenus et dépenses, sous Revenu d'intérêt, pour constater le profit du prêt sans intérêt, et sous frais financiers pour constater l'intérêt qui aurait été à payer.

XIX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS

1. Réserves non soumises à restriction

Écarts de conversion et gains et pertes de change

Les gains et les pertes de changes au niveau de chacun des grands livres sont constatés dans le compte des revenus et dépenses. La perte nette de change sans restriction pour l'exercice se monte à CHF 484 (2019 – perte de CHF 628).

Lors de la consolidation, et à la conversion en CHF des grands livres tenus dans les autres monnaies, les gains et pertes de change sont transférés à la réserve pour écart de conversion. Le mouvement net en 2020 s'est traduit par une perte de CHF 153 (2019 – perte de CHF 284).

2. Réserves désignées

a) Réserve pour les réunions statutaires

En 2020, CHF 93 ont été alloués (2019 – CHF 832 affectés) à la réserve pour les réunions statutaires à partir des excédents conservés pour couvrir les coûts des Forums régionaux de la conservation.

b) Autres réserves désignées

En 2020, CHF 946 ont été alloués sur les autres réserves désignées au titre des Commissions de l'UICN (2019 – CHF 117 alloués) ; CHF 102 ont été prélevés sur les réserves désignées au titre de l'Évaluation externe (2019 – CHF 55 alloués) ; et CHF 180 ont été prélevés sur les désignées au titre d'investissements dans les systèmes (2019 – CHF 186 prélevés).

c) Fonds de rénovation

La somme nette de CHF 9 (2019 – CHF 10) a été allouée des excédents non distribués vers le fonds de rénovation afin de couvrir les futurs frais de rénovation de l'immeuble du Siège de l'UICN.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XX. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL

Les exonérations fiscales accordées par le gouvernement suisse se sont montées à CHF 1 666 (2019 – CHF 1 426) et représentent la valeur de l'impôt qui aurait été à acquitter par les collaborateurs non suisses en l'absence de la convention fiscale entre l'UICN et le gouvernement, qui exonère les collaborateurs non suisses des impôts sur le revenu et qui est entré en vigueur au 1er janvier 1987.

XXI. REVENUS D'ACCORDS

L'Annexe A contient la liste des revenus d'accords-cadres par donateur et donne le détail des allocations de revenu aux unités de programme et d'opérations de l'UICN. Les revenus d'accords incluent des contributions en nature pour CHF 661 (2019 – CHF 526).

XXII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS

D'autres revenus opérationnels de CHF 5 004 (2019 – CHF 5 880) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès du Secrétariat de la Convention de Ramsar de CHF 529 (2019 – CHF 561), des recettes de location de CHF 975 (2019 – CHF 1 231), la constatation du revenu différé de donations de CHF 467 (2019 – CHF 467) pour l'immeuble original du Siège et son extension, et les contributions en nature du personnel, autre que le personnel lié aux accords-cadres, de CHF 730 (2019 – CHF 1 017). Le solde du revenu opérationnel se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

XXIII. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du contrat correspondant avec le donateur. À la fin de l'exercice, les soldes des projets sont convertis dans la devise du grand livre du bureau dans lequel ils sont actifs, au taux de change de fin d'exercice. Les soldes des projets non exprimés en francs suisses sont ensuite actualisés en francs suisses au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte non réalisé(s) qui en résulte est comptabilisé(e) en tant qu'ajustement au solde des projets au bilan et à la réserve pour écart de conversion. L'ajustement net est passé par le compte des revenus et dépenses relatif aux accords de projet pour refléter le mouvement net sur le portefeuille des projets.

XXIV. FRAIS D'AUDIT

Les honoraires suivants ont été payés aux auditeurs des états financiers de l'UICN.

	2020	2019
Audit des états financiers consolidés	181	194
Autres audits	61	49

XXV. PARTIES LIÉES

1. Identité des parties liées

a) Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts bénévoles chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

b) Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de Membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les Membres et de coordonner la participation des Membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

c) Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN en son Siège et opère sous sa responsabilité personnelle. Elle est dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives, excepté celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique. L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des bureaux, et des services ressources humaines et informatiques.

d) TRAFFIC International

TRAFFIC International est une organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni. L'UICN en est l'un des membres fondateurs et Siège à son comité de direction. Le Secrétariat de l'UICN abrite dans ses bureaux les opérations de TRAFFIC au Cameroun, en Thaïlande et en Afrique du Sud où elles sont conduites sous la personnalité juridique de l'UICN.

e) International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US est une organisation caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN et ses Membres.

2. Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 1 671 aux Commissions (2019 – CHF 1 300). Cette somme est répartie sous les titres de dépenses qui reflètent le type des dépenses des Commissions. Les allocations non dépensées sont incluses sous Autres réserves désignées.

Au cours de l'exercice et dans le cadre des services assurés par l'UICN à Ramsar, l'UICN a reçu des fonds totalisant CHF 5 030 (2019 – CHF 4 932) et effectué des paiements pour CHF 4 360 (2019 – CHF 4 559) au nom de Ramsar. À la fin de l'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte de Ramsar se montait à CHF 5 634 (2019 – CHF 3 827). Ces transactions sont enregistrées dans les comptes consolidés de Ramsar et ne sont donc pas présentés dans les comptes consolidés de l'UICN. Au cours de l'exercice, l'UICN a reçu des honoraires de CHF 529 (2019 – CHF 561) pour services rendus à Ramsar. Ces honoraires sont compris dans Autres revenus opérationnels.

Pendant l'exercice, l'UICN a effectué des contributions de CHF 412 à TRAFFIC International (2019 – CHF 418) et perçu des frais de CHF 98 (2019 – CHF 81) pour l'hébergement des opérations de TRAFFIC.

Pendant l'exercice, l'UICN a reçu de l'International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources – US le montant de USD 647 pour des projets (CHF 594) et USD 641 pour les Parrains de la nature (CHF 588). En 2019, USD 317 (CHF 316) ont été reçus pour des projets et USD 214 (CHF 199) pour Parrains de la Nature.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Résumé des entités légalement contrôlées :

Entité	Clôture d'exercice	Devise	Capital	Proportion du capital	
				2020	2019
The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)	31.12	KES	235 590	100%	100%
UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl	31.12	EUR	266	100%	100%
Associação UICN	31.12	BLR	207	20%	20%
IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)	31.12	GBP	130	NA	NA
IUCN Maldives	31.12	USD	-	100%	100%
IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association	compte dormant				

XXVI. PERSONNEL

L'effectif de l'UICN, personnel en nature compris, est le suivant :

	2020	2019
Nombre moyen d'employés durant l'année	832	833

XXVII. BAUX D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2020, l'UICN a contracté des engagements minimaux pour la location de bureaux s'élevant à CHF 4 197 (2019 – CH 4 757), correspondant aux frais de location attendus jusqu'à la fin des contrats de location, desquels CHF 4 171 (2019 – CHF 4 325) expirent d'ici 1 à 5 ans et CHF 26 (2019 – CHF 432) d'ici 6 à 7 ans.

L'UICN détient des contrats de crédit-bail portant sur du matériel de bureau et des véhicules d'un montant de CHF 104 (2019 – CHF 141), expirant d'ici 1 à 5 ans.

XXVIII. GARANTIES BANCAIRES

Au 31 décembre 2020, les garanties bancaires de l'UICN s'élevaient à 106 000 shilling ougandais (2019 – UGX nul) et 19 dinars koweïtis (2019 – KWD 19), pour une valeur totale de CHF 80 (2019 – CHF 63) en faveur de donateurs de l'UICN. Un montant équivalent est mis en gage auprès des banques correspondantes.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XXIX. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

La pandémie de COVID-19 continue d'avoir un impact sur le travail de l'UICN. Les restrictions gouvernementales à la libre circulation et association du personnel et des participants aux projets ont entraîné une réduction de la mise en œuvre du programme en 2020 par rapport au budget. La pandémie devrait continuer d'avoir un impact sur la mise en œuvre du programme en 2021. Cependant, avec le déploiement des programmes de vaccination et la mise en œuvre de mesures de confinement, l'impact devrait être plus localisé. L'UICN a évalué l'impact que la COVID-19 aura sur ses opérations en 2021 en tenant compte à la fois des sources de revenus désignés et non soumis à restriction. L'impact sur les revenus non soumis à restriction devrait être minime. Il existe un risque que certains Membres retardent ou, dans des cas extrêmes, ne soient pas en mesure de payer leurs cotisations en raison de circonstances économiques, entraînant l'obligation de prévoir des dispositions supplémentaires pour les cotisations impayées en 2021, mais cela devrait rester minime. Les revenus d'accords-cadres ne devraient pas être affectés. Bien que plusieurs accords restent à signer pour 2021, les négociations sont en cours et les perspectives sont prometteuses. Une analyse de tous les plans du projet a été effectuée. Une augmentation globale de l'activité est prévue par rapport à 2020, sous l'effet d'un assouplissement progressif des restrictions liées à la COVID-19. En conséquence, nous ne nous attendons pas à ce que la COVID-19 ait un impact négatif sur les résultats financiers de l'UICN en 2021.

En raison de l'urgence de la COVID-19, le Congrès mondial de la nature de l'UICN, initialement prévu pour juin 2020 à Marseille, France, a été reporté à septembre 2021. Le format du Congrès a été modifié vers un format hybride, qui comprendra un événement présentiel à Marseille, couplé avec des éléments virtuels. En raison des coûts supplémentaires et d'une baisse prévue des revenus par rapport aux estimations initiales, une provision de CHF 1,67 million a été constituée pour les pertes prévues du Congrès dans les états financiers 2020. La provision se base sur les niveaux de fréquentation attendus qui, à leur tour, se basent sur l'évolution attendue de la pandémie et le déploiement des programmes de vaccination. En cas d'aggravation de la situation pandémique, des pertes supplémentaires pourraient être réalisées. Celles-ci seraient comptabilisées dans les états financiers 2021. Indépendamment du résultat final du Congrès, la Direction a conclu qu'il n'existait aucune incertitude matérielle susceptible de significativement mettre en doute la capacité de l'organisation à poursuivre ses activités.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF	2020	2020	2019	2019
	Dépenses du Secrétariat nonsoumises à restriction	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres	Dépenses du Secrétariat nonsoumises à restriction	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres
Région Afrique centrale et occidentale	2 772	584	2 903	754
Région Afrique orientale et australe	4 644	535	4 800	625
Région Asie	6 099	715	6 905	886
Méso-Amérique et Caraïbes	3 429	514	3 627	440
Amérique du Sud et Brésil	1 117	268	1 252	326
Bureau régional de l'Europe, Bruxelles	1 048	-	1 017	-
Bureau régional Europe de l'Est et l'Asie centrale	528	37	454	-
Région Asie occidentale	991	195	909	330
Centre de coopération méditerranéen	1 390	-	1 492	-
Océanie	1 390	19	1 514	296
Bureau de Washington D.C.	869	-	900	-
Sous-total – composantes sous-régionales	24 277	3 038	25 773	3 657
Bureau du Directeur, groupe Conservation de la biodiversité	356	338	357	356
Programme sur les espèces	3 285	427	3 452	449
Programme sur les aires protégées	1 902	390	1 557	374
Programme sur le Patrimoine mondial	1 091	316	1 032	333
TRAFFIC International	412	212	418	218
Sous-total – groupe Conservation de la biodiversité	7 046	1 683	6 816	1 730
Bureau du Directeur, groupe Solutions fondées sur la nature	436	338	456	356
Programme de la gestion des écosystèmes	1 567	971	1 824	408
Programme sur les forêts et le changement climatique	1 960	294	1 880	236
Programme marin et polaire	1 826	226	1 658	233
Programme sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau	727	226	812	237
Programme entreprises et biodiversité	1 193	229	1 194	238
Programme de gouvernance et droits	1 242	943	1 202	593
Sous-total – groupe Solutions fondées sur la nature	8 951	3 227	9 026	2 301
Bureau du Directeur, groupe du Politiques et Programme	390	406	404	356
Connaissances économiques	982	480	889	575
Unité Sciences et Connaissances	828	614	805	634
Unité Politique globale	713	525	725	541
Programme sur le droit de l'environnement	1 044	316	1 164	333
Unité de coordination du FME	545	119	605	-
Sous-total – groupe Politiques et Programme	4 502	2 460	4 592	2 439
Commission de l'éducation et de la communication	180	-	273	-
Commission de la gestion des écosystèmes	93	-	210	-
Commission mondiale du droit de l'environnement	65	-	141	-
Commission mondiale des aires protégées	55	-	227	-
Commission de la sauvegarde des espèces	240	-	143	-
Commission des politiques environnementales économiques et sociales	92	-	177	-
Sous-total – Commissions	725	-	1 171	-
Bureau du Directeur Groupe pour le Renforcement de l'Union	2 302	-	3 131	-
Gouvernance	615	-	685	-
Sous-total – groupe Renforcement de l'Union	2 917	-	3 816	-
Bureau du Directeur général	1 062	-	1 099	-
Conseiller juridique	573	-	589	-
Unité Surveillance	236	-	219	-
Unité Planification, Suivi et Évaluation	548	299	595	417
Unité Communications mondiales	1 188	-	1 091	-
Groupe Finances	1 689	-	1 682	-
Unité mondiale des opérations du Programme	1 715	594	1 797	245
Groupe Gestion des ressources humaines	1 014	-	1 205	-
Unité Partenariats stratégiques	844	554	753	544
Groupe Services généraux	2 991	-	3 060	-
Groupe Systèmes d'information	3 662	-	3 634	-
Sous-total – Unités de services	15 522	1 447	15 724	1,206
TOTAL GÉNÉRAL	63 940	11 855	66 918	11 333
Dépenses non opérationnelles et transferts internes	(199)	-	(21)	-
Dépenses opérationnelles selon le compte des revenus et dépenses	63 741	11 855	66 897	11 333
Réconciliation du revenu d'accords aux comptes consolidés		2020		2019
Allocation totale indiquée ci-dessus		11 855		11 333
Pertes de change réalisées sur les contributions en espèces		(2)		132
Fonds d'accords-cadres alloués aux projets		463		233
Excédent/(perte) transférés en fin d'année à la réserve désignée		(212)		(66)
Total affecté sous les accords-cadres		12 104		11 632

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D’ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF

	2020	2019
Partenaires selon les accords-cadres conjoints	TOTAL	TOTAL
Agence française de développement (AFD), Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères (MEAE), Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation (MAA), Ministère des Outre-Mer (MOM) – France	1 344	1 214
Ministère de l’environnement (MOE) – République de Corée	762	789
Ministère des Affaires étrangères – Finlande	378	397
Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD) – Norvège	2 141	2 415
Agence suédoise de développement international (Sida) – Suède	4 974	4 589
Direction du développement et de la coopération (DDC) – Suisse	1 800	1 500
Département d’État – États-Unis	705	728
Total affecté sous les accords-cadres	12 104	11 632

Note :

Les allocations des revenus d’accords-cadres sont établies sur la base des revenus budgétisés au début d’année. La différence entre les allocations effectuées et les revenus réels perçus est affectée aux réserves non soumises à restriction. Ceci est compensé par des soldes sur d’autres sources de financement pour parvenir au résultat global de l’année.